REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 février à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, David CARRE, Domingo DURAN DOMINGUEZ, Fabrice VEILLARD et Nicolas VIARD, Mesdames Dominique AUBOURG et Patricia PILLOT.

Absente excusée : Madame Bénédicte JASSENY donnant pouvoir à Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ.

Absent non excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice VEILLARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) ENTEND madame Dominique AUBOURG indiquer que le correctif du 24 janvier 2019 au compte-rendu du 11 décembre 2018 n'exprime pas correctement sa déclaration. Elle souhaite préciser son intervention comme suit : «Elle informe le Conseil Municipal que Monsieur David CARRE, absent aujourd'hui mais dont elle porte la procuration, et elle-même, sont favorable à ces enfouissements pour autant qu'ils s'inscrivent dans l'enveloppe des 370.000 € HT du contrat rural ».

Après délibération, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 24 janvier 2019

****

2°) ENTEND le Maire rappeler que le RPI auquel appartient l'école de la commune est sous la menace d'une fermeture de classe, ce qui inquiète fortement les parents d'élèves et suscite de fortes réactions dans la population. Il passe la parole à Patricia Pillot, Présidente du SIRP, pour exposer la situation.

Mme Patricia Pillot rappelle les faits :

- Le SIRP compte actuellement 133 élèves répartis en 6 classes (maternelles et élémentaires), localisées à égalité dans les 3 écoles (2 classes par école : Nonville, Treuzy-Levelay, Villemer)
- Les prévisions d'effectifs scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2019, tels que remontés en fin d'année 2018 par les directrices d'école auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) de Nemours, indiquent une diminution du nombre d'élèves, passant de 133 à 122 avec une répartition à prévoir sur 5 classes et donc 1 seul enseignant pour une école. Il faut souligner le problème de sécurité.
- Le 7 janvier 2019, la Présidente du SIRP et les 3 maires ont été reçus par l'IEN qui leur a indiqué qu'avec de tels effectifs une fermeture de classe devait être envisagée. Elle sollicitait des arguments à faire valoir pour l'éviter. Les élus ont mis en exergue le fait que cette diminution d'effectifs était temporaire, qu'un programme de construction de 25 logements locatifs HLM était bien avancé et devrait se traduire par l'arrivée d'une vingtaine d'enfants à scolariser à la rentrée de septembre 2021, qu'une suppression complémentaire d'une classe après celle déjà subie en septembre 2018 serait contraire à l'objectif affiché par le Président de la République et le gouvernement de protéger la ruralité, qu'elle serait très mal ressentie par les habitants et mettrait en péril la qualité de l'enseignement
- Les parents d'élèves, informés de la situation et soutenus par les élus, ont organisé une réunion publique à Nonville le jeudi 17 janvier, une manifestation sur la voie publique le samedi 26 janvier, le blocage des 3 écoles le jeudi 14 février.
- L'IEN a adressé un courrier aux 3 maires le 01 février ayant pour objet de définir la localisation de la fermeture de classe sur un poste élémentaire (***lecture du courrier***). Réponse des 3 maires et SIRP le 07 février : « nous ne pouvons répondre à votre décision de localisation. En effet, nous sommes en total désaccord avec la mesure proposée »….. (***lecture du courrier***)

- En accord des 3 maires, elle a communiqué samedi 16 février, suite aux rumeurs répandues dans la commune, que les 3 écoles resteraient ouvertes même en cas de fermeture d'une classe (***lecture du communiqué***).

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ :
- informe le Conseil Municipal que la manifestation du 14 février n'avait pas seulement comme objet la fermeture d'une classe mais concernait également la fermeture de l'école.
- dit qu'il n'aurait pas fallu faire ce courrier du 16 février.

Madame Patricia PILLOT répond qu'il n'était pas acceptable de laisser circuler une telle rumeur sur la fermeture de l'école et qu'en tant que conseiller municipal, il aurait dû expliquer aux parents d'élèves lors de la manifestation du 14 février qu'il n'a jamais été question d'une fermeture d'école.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ dit qu'elle lui a indiqué que le Maire était favorable à cette fermeture d'école. Madame Patricia PILLOT lui répond que ce n'est pas le cas comme le montrent leurs échanges de sms. Elle considère comme honteux de voir les commentaires affichés sur les réseaux sociaux.

Le Maire informe également le Conseil :
- Qu'une interprétation de son intervention maladroite, qu'il regrette et pour laquelle il présente ses excuses, lors de la réunion publique du 17 janvier a pu laisser penser à certains qu'il était favorable à la fermeture de l'école de Levelay en cas de suppression d'une classe. Ce n'est pas le cas, comme il l'a formellement indiqué dans sa communication du 16 février auprès des habitants.
- Qu'en lien permanent avec ses collègues et la Présidente du SIRP, il déploie toute son énergie pour éviter une fermeture de classe en intervenant et faisant intervenir auprès des instances décisionnaires
- Qu'il a rencontré la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) à Melun le 15 février en compagnie du Président de l'Union des Maires de Seine & Marne et de 2 autres maires pour entendre les critères ayant prévalu pour établir la liste prévisionnelle des ouvertures et fermetures de classes, pour remonter les préoccupations des élus et tenter de faire bouger les lignes
- Qu'à cette occasion, il a pu mettre en évidence la situation particulière de notre RPI et le ressenti de la population
- Qu'une lettre émanant d'habitants de la commune avait été adressée à Madame le Préfète de Seine & Marne relayant leurs préoccupations quant à la situation de l'école, et qu'elle était accompagnée d'une pétition « Non à la fermeture de notre école par décision du Maire ».
- Qu'il confirme, en tant que de besoin, qu'il n'a aucunement l'intention de proposer aux instances décisionnaires cette fermeture
- Qu'il a participé, en tant que représentant de l'UM77, à la réunion de la Commission Départementale de l'Education Nationale cet après-midi. Au cours de cette réunion, Madame la Préfète et Madame la DASEN ont bien rappelé que les propositions présentées à la CDEN ne sont, à ce stade, que provisoires puisqu'elles sont basées sur les prévisions d'effectifs et les situations locales telles que connues en janvier. Ce n'est qu'en juin, après prise de connaissance des inscriptions d'élèves pour la rentrée de septembre et réévaluation des situations locales (en particulier au niveau des RPI, Madame la Préfète ayant indiqué, de son propre chef, qu'il n'y aurait pas de fermetures de classe 2 années successives), que seront décidées les ouvertures et fermetures de classes.

Monsieur Fabrice VEILLARD :
- informe le Conseil Municipal que Monsieur Gilles CAUPIN n'a jamais prétendu qu'il voulait fermer l'école de Treuzy-Levelay
- demande au Maire si l'on peut avoir une trace écrite de la réunion du CDEN. Le Maire indique qu'un compte-rendu sera établi par les services de la DASEN et qu'il sera communiqué.

Madame Dominique AUBOURG demande au Maire s'il avait indiqué quelle école pourrait fermer lorsque l'option a été évoquée. Le Maire répond par la négative mais on sait bien qu'à Nonville il y a trois salles de classe et qu'à Villemer il y a la cantine donc ça ne pouvait pas être une de ces deux communes. Le Maire rappelle qu'il n'a jamais été favorable à la fermeture ni d'une classe ni d'une école. Madame Dominique AUBOURG dit qu'il aurait été utile d'en aviser les parents d'élèves dès qu'il a eu connaissance de la rumeur.

Monsieur Nicolas VIARD
- propose de demander un dédoublement de la classe de CP et de demander la mise en REP rural. Le Maire demande s'il veut bien contribuer avec le SIRP au montage d'un dossier.
- Informe le Conseil Municipal qu'il est question de faire des écoles socles, regroupant un collège et une école primaire. Le Maire indique que le projet de loi est effectivement en discussion au parlement, et qu'il faudra un certain temps avant de mettre cette expérimentation en œuvre.

Madame Dominique AUBOURG :

- revient sur cette histoire de fermeture d'école qui a provoqué une psychose. Madame Patricia PILLOT dit que ce thème avait été abordé lors de la réunion publique en réponse à une question. Il a été indiqué que toutes les options devaient être étudiées, mais en aucun cas il a été dit que l'on était favorable à la fermeture de l'école. Monsieur Nicolas VIARD rappelle qu'étudier une option ne veut pas dire y être favorable ni l'adopter.
- demande si la fermeture de classe peut créer des problèmes au SIRP de Villemer / Treuzy-Levelay / Nonville. Le Maire indique qu'il y aurait lieu d'étudier les problèmes de sécurité sur le site n'accueillant plus qu'une classe.

Monsieur Fabrice VEILLARD dit qu'il faudrait se demander pourquoi nous avons moins d'enfants sur notre commune, Monsieur Pierre CANAULT pense que c'est dû au vieillissement des habitants et qu'il s'agit d'un phénomène cyclique.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 30 janvier 2019, Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau a convoqué les Maires des communes de Lorrez-Le-Bocage, Nanteau Sur Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Saint Ange le Vieil, Treuzy-Levelay, Villemaréchal, Villemer, et les présidents des 3 SIRP concernés. L'objectif était de voir dans quelle mesure un regroupement de ces SIRP permettrait de faire des économies. La conclusion a été que seule une coopération accrue dans le domaine du périscolaire entre les SIRP Treuzy-Levelay/Villemer/Nonville et Nanteau/Paley/Remauville/Villemaréchal pourrait en générer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et discuté ces informations :

- S'oppose à la fermeture d'une classe au sein du RPI
- Affirme maintenir ouverte l'école de Levelay, même s'il n'y avait plus qu'une classe sur ce site.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.